

## Règlement du jeu concours « espace locataire »

### Article 1 :

La SCIC AB-Habitat domiciliée 203 rue Michel Carré 95870 Bezons organise un jeu concours pour le lancement de son espace locataire en ligne.

### Article 2 :

La participation à ce jeu concours gratuit est ouverte à toutes les personnes majeures titulaires d'un contrat de location et aux conjoints et ayant-droits majeurs du titulaire du contrat.

Un seul participant par logement est autorisé à concourir.

### Article 3 :

Tous les locataires qui créent leur espace locataire entre **le 1<sup>er</sup> septembre et le 8 décembre 2019** sont considérés comme des participants au jeu concours sans avoir besoin de s'inscrire expressément et de se déclarer participant.

Le recueil des coordonnées des gagnants se fera via l'espace locataire lui-même.

### Article 4 :

C'est le rang d'inscription (et non un tirage au sort) qui désignera les 5 gagnants :

- 500<sup>e</sup> inscrit
- 800<sup>e</sup> inscrit
- 1 000<sup>e</sup> inscrit
- 1 500<sup>e</sup> inscrit
- 2 000<sup>e</sup> inscrit

Sont mis en jeu :

- 1 smartphone (valeur indicative 500€ TTC)
- 4 entrées pour le parc Astérix (valeur indicative 156€ TTC)
- 1 carte cadeau (valeur indicative 80€ TTC)
- 1 carte cadeau (valeur indicative 50€ TTC)
- 4 places de cinéma (valeur indicative 28€ TTC)

Le montant total des cadeaux est estimé à 815€ TTC.

### Article 5 :

Les gagnants seront contactés directement par le service communication à la clôture du jeu par téléphone, mail ou courrier et seront invités à venir au siège d'AB-Habitat, 203 rue Michel Carré à Bezons à une remise des prix organisée avant le 20 décembre.

### **Article 6 :**

Chaque gagnant peut renoncer à son prix. Dans ce cas, c'est le participant suivant dans la liste d'inscription qui en bénéficiera.

### **Article 7 :**

Les gagnants ne pourront pas s'opposer à une éventuelle utilisation gratuite de leurs noms, adresses et images (photos, vidéos) afin de servir de témoignage, sauf s'ils renoncent à leur prix. Cette utilisation inclut la publication de leur photo dans notre magazine des locataires *Bonjour*, sur notre site internet ou sur nos pages Facebook ou LinkedIn.

### **Article 8 :**

Les prix attribués ne pourront en aucun cas être repris, échangés ou convertis en espèces. La valeur commerciale du lot est donnée à titre indicatif.

### **Article 9 :**

La S.C.I.C. AB-Habitat ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger ou reporter ce jeu concours.

### **Article 10 :**

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le présent jeu concours est soumis à la réglementation française.

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'une semaine après la clôture du jeu.

### **Article 11 :**

Le présent règlement est déposé chez Maître Bénichou, huissier de justice, 28 rue de Diane - 95100 Argenteuil.

Il est disponible en téléchargement sur le site internet [www.ab-habitat.fr](http://www.ab-habitat.fr).

### **Article 12 :**

Les données à caractère personnel concernant les participants sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, la détermination des gagnants et l'attribution de dotations, à défaut de quoi la participation du locataire participant ne pourra être prise en compte.

Conformément au RGPD, les informations que vous communiquerez à AB-Habitat ne seront utilisées que dans le cadre du jeu concours et de sa communication. Vous pourrez demander un accès à ces données ainsi que leur suppression.